



SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE AMÉNAGEMENT

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 5 N 0 0 1 5	 1 1 0 0 0 0 0 3 1 2 8 6
<p>Dossier : DP 030281 25 N0015 Déposé le : 21/03/2025 <u>Nature des travaux</u> : Installation de 6 panneaux photovoltaïques en toiture-13,26m² <u>Adresse des travaux</u> : 10 RUE DES FRAISSES 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD <u>Références cadastrales</u>: 000B2110</p>	<p><u>Demandeur</u> : WEARE SOLAR WEARE SOLAR REPRÉSENTÉ(E) PAR MADAME LUBCZANSKI RÉMY 11 RUE DES SABLETTES 30220 AIGUES MORTES <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : ----</p>
<p>Zone UC</p> <p>Surface de plancher créée : 0m²</p>	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

DÉCIDE

Article unique : La **DP 030281 25 N0015** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

<p>Date d'affichage de l'avis de dépôt : <u>21/03/2025</u></p>	<p>Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD le <u>11/04/2025</u> Pour le Maire, L'adjoint délégué à l'urbanisme,</p>   <p>Monsieur Serge ROUVIERE</p>
--	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Vous déclarez et payez la taxe d'aménagement à des dates différentes, selon que la surface de plancher de votre projet est inférieure à 5000 m² ou si elle est égale ou supérieure.

- Si la surface du projet est inférieure à 5000 m², vous déclarez aux services des impôts les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux au sens fiscal.

- Si la surface du projet est supérieure ou égale à 5000m², Vous déclarez aux services des impôts les